

**CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE**  
**SESSION DU : 15-déc.-16**

**AMENDEMENT BUDGETAIRE**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**DM - N°**

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
<b>Secteur d'activité:</b>	<b>Fonction 9</b>	<b>Secteur d'activité:</b>	<b>Fonction 0</b>
<b>Domaine:</b>	Développement économique	<b>Domaine:</b>	Optimisation des Ressources
<b>Programme :</b>	CAP'Asso	<b>Programme :</b>	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

**page 40 et page 109**

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

**Exposé** : Nous réaffirmons notre souhait de limiter le nombre de renouvellements successifs possibles des aides aux associations dans le cadre du programme Cap'Asso. En effet, il apparaît de façon assez nette que ce dispositif est progressivement détourné de son objectif initial pour se transformer en soutien permanent de la région à des emplois aidés. A titre de comparaison, la Région Bourgogne-Franche Comté (PS), qui compte 2,82 millions d'habitants, avec un budget de 1,3 milliard d'euros (équivalent à celui de notre région cette année) ne consacrait en 2016 "que" 8,2 M€ au titre de l'Economie Sociale et Solidaire contre 10,5 M€ pour la notre. Chacun l'aura compris, dans un contexte budgétaire contraint, nous demandons que l'enveloppe dédiée au programme Cap'Asso à la ligne 20125 soit réduite pour 2017 à 7,111M€.

Proposition : Nous proposons un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 2 000 000 € du programme "CAP'Asso", et nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	939	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 9 111 000,00 €	<b>-2 000 000,00 €</b>	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	<b>-2 000 000,00 €</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-2 000 000,00 €</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>-2 000 000,00 €</b>
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	

**CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE**  
**SESSION DU : 15-déc.-16**

**AMENDEMENT BUDGETAIRE**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**DM N°**

Éléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 9	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Stratégies et solidarités territoriales
Programme :	Renforcer l'offre d'hébergement	Programme :	Coopération décentralisée

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

page 53 et pages 30 à 32

**Exposé des motifs :**

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

**Exposé :** Le nombre de nuitées sur le territoire régional ayant fortement augmenté (+7% entre 2010 et 2015) et répondant à des besoins toujours aussi diversifiés notamment pour les jeunes, les familles, la clientèle d'affaires et la clientèle internationale, alors que les capacités existantes sont en baisse de 4% sur 10 ans, nous souhaitons renforcer les crédits de paiement dédiés à l'offre d'hébergement, eux aussi en repli de 2,7% pour le Budget Primitif 2017. Compte tenu des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur cette année mais qui sont dues à un contexte que l'on ne peut anticiper (attentats, climat), nous souhaitons adresser aux professionnels du secteur un geste fort et porter à 2,29 M€ le programme "renforcer l'offre d'hébergement" afin que cette problématique ne soit plus une "faiblesse pénalisante" mais s'inscrive comme une volonté de la région - à la fois de moderniser son offre mais aussi la rendre plus homogène et attractive sur son territoire.

Proposition : Nous proposons un amendement demandant l'augmentation des crédits de paiement à hauteur de 500 000 € du programme "Renforcer l'offre d'hébergement" en diminution des lignes 1411 "mise en œuvre des accords de coopération" (- 497 000 € en dépenses, - 32 000 € en recettes, solde net - 465 000 €) et 1421 "actions info et sensibilisation vers le public jeunes" - 35 000€

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	909	Chapitre budgétaire:	900 ET 930
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 1 790 000,00 €	500 000,00 €	Montant des CP en dépenses 586 000,00 €	-532 000,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (ligne 1411) -32 000,00 €	32 000,00 €
<b>TOTAL (1)</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>-500 000,00 €</b>

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée(1 >< 2)

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DU : 15-déc.-16

### AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM N°

Éléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 9	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Stratégies et solidarités territoriales
Programme :	Renforcer l'offre d'hébergement	Programme :	Coopération décentralisée

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

page 53 et pages 30 à 32

#### Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

**Exposé** : la coopération internationale demeure une compétence de l'Etat, en liaison étroite avec sa politique étrangère, domaine régalien par excellence, mais aussi avec une stratégie économique qui ne peut être efficacement conduite qu'au niveau national. Les actions qui peuvent être maintenues relèvent soit du chapitre enseignement, qu'il s'agisse des lycées, des CAF ou de l'enseignement supérieur, ou bien de l'action économique avec la nouvelle agence de développement. Nous proposons de ne maintenir que les crédits exceptionnels au titre de l'aide humanitaire d'urgence à hauteur de 70 000 euros.

Proposition : Nous proposons un amendement demandant la suppression des crédits de paiement en fonctionnement à hauteur de 500 000 € du programme "solidarité internationale et citoyenneté européenne" en diminution des lignes 1421 "actions info et sensibilisation vers le public jeunes" - 54 000€ (solde parès amendement précédent), 1423 "appui aux projets régionaux - 460 000€ et 1424 "Centr'aider" à hauteur de - 56 000€ pour l'année en cours afin d'anticiper sa fermeture. Nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	909	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 742 000,00 €	-570 000,00 €	Montant des CP en dépenses 107 838 107,00 €	-570 000,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (ligne 1411)	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-570 000,00 €</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>-570 000,00 €</b>

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée (1 > 2)